

Quelques règles et quelques conseils pour les cyclistes

Balade nocturne de Silly (29 septembre 2018)

Prenez la peine de lire ce petit document, cela vous sera utile

1. Le code de la route:

Un cycliste doit avoir un vélo en ordre : sonnette, freins avant et arrière qui fonctionnent, catadioptriques (un blanc devant, un rouge à l'arrière et un sur chaque pédale, des catadioptriques dans les rayons pour la visibilité latérale (ou bien des pneus à flancs réfléchissants).

Par mauvais temps ou dès la tombée du jour, le vélo doit être équipé de lampes en état de fonctionnement (blanche à l'avant, rouge à l'arrière).

Un cycliste (seul ou en groupe de 15 max) doit emprunter la piste cyclable sauf si il estime qu'elle est en mauvais état. Une piste cyclable est indiquée par un signal bleu circulaire ou par deux lignes pointillées blanches en bordure de route. Attention certaines pistes sont communes aux cyclistes et aux piétons (le signal bleu l'indique).

Si il n'y a qu'une piste d'un côté de la route mais qu'elle est bidirectionnelle, le cycliste (seul ou en groupe jusqu'à 15 inclus) est tenu de l'utiliser même si elle est du côté gauche de la route dans son sens de déplacement.

Si il n'y a pas de piste, le cycliste roule sur la chaussée et du côté droit.

Il lui est interdit de rouler sur le trottoir (sauf aux enfants de moins de 9 ans avec des roues de 50 cm de diamètre max en dehors du pneu).

Un signal stop signifie que le cycliste doit s'arrêter et mettre un pied à terre.

En agglomération (panneau blanc avec un dessin de maison en noir et le nom de la commune) deux cyclistes peuvent rouler à deux de front (pas plus) même si un véhicule arrive par l'arrière. En groupe plus important, même chose (ndlr : groupe signifie groupe compact).

Hors agglomération, en groupe on peut rouler tout le temps à deux de front (pas plus) seulement si on est plus de 15.

Hors agglomération, lorsqu'on est moins de 16, si un véhicule approche par l'arrière les cyclistes doivent se mettre en file.

Lorsqu'on est plus de 50 il faut deux capitaines de route (brassard au bras gauche avec drapeau belge et « capitaine de route », disque C3 leur permettant de bloquer la circulation venant de voies latérales). En plus il faut une voiture devant et derrière avec un signal sur le toit : triangle et point d'exclamation et rectangle blanc avec dessin d'un vélo.

Un cycliste qui veut tourner à gauche doit indiquer son intention avec son bras quand c'est possible (par exemple ce n'est pas possible si il freine dans une descente). A droite ce n'est pas obligatoire (ndlr : je vous conseille de le faire, ne fut-ce que pour montrer que vous ralentissez).

Les piétons sur passage pour piétons ont priorité sur le cycliste (même si ils se préparent à traverser).

Un cycliste qui veut traverser une rue en utilisant un passage pour piéton doit descendre de son vélo. Il ne peut pas rouler. Il devient alors un piéton, même si il tient son vélo.

Il est interdit de téléphoner en roulant (c'est-à-dire de porter d'une main son téléphone à l'oreille ce qui signifie qu'on lâche le guidon d'une main).(Ndlr : Par extension j'en déduis qu'il est à fortiori interdit de rouler en lâchant tout à fait le guidon.) Le port de casque ou d'oreillettes n'est pas (encore) interdit chez nous.

Le port du casque n'est pas obligatoire.

Un cycliste peut emprunter une voirie équipée du signal « excepté circulation locale ».

Lorsque vous devez vous engager dans un rond-point, respectez scrupuleusement le « cédez-le - passage » (ou à fortiori le signal stop). Et si vous êtes en groupe de cyclistes le fait que vos prédécesseurs se soient engagés dans le rond-point ne vous donne pas le droit de le faire aussi si un autre véhicule se présente dans le rond-point. Chaque cycliste est considéré comme un véhicule distinct.

Un cycliste peut emprunter certains sens interdits à contre-sens lorsque le signal d'un vélo est présent sous le signal sens interdit. On appelle cela un SUL : sens unique limité. Attention il doit bien serrer à droite. (ndlr :Soyez conscient du fait que beaucoup d'automobilistes ignorent encore ce qu'est un SUL.)

Un cycliste peut, avec prudence et sans se jeter devant les autres conducteurs, franchir un feu rouge uniquement si ce dernier est équipé de signaux B23 ou B22 : aller tout droit (carrefour en T) ou tourner à droite, respectivement.

Les conducteurs des autres véhicules sont tenus de respecter une distance latérale de 1 m minimum lorsqu'ils approchent un cycliste. Ils ne peuvent mettre un cycliste en danger (article 40 ter).

Les automobilistes ne peuvent pas s'arrêter ou stationner sur une piste cyclable même pour très peu de temps.

Un automobiliste ne peut pas dépasser sur un casse-vitesse.

2. En pratique :

L'AWSR (Agence wallonne pour la sécurité routière) conseille aux cyclistes de rouler à 1 m du bord du trottoir ou des véhicules en stationnement. Raisons : être visible, éviter les ouvertures de portière, avoir une marge de manœuvre en cas de trou ou de tout imprévu.

Je conseille à tous les cyclistes de porter à tout moment un gilet jaune ou orange fluorescent. Et si vous ne portez pas de gilet, évitez les vêtements sombres.

Je conseille aussi d'allumer les lampes lorsqu'il fait mauvais temps car les autres conducteurs voient mal dans ces conditions.

Dans les ronds-points (en l'absence de piste cyclable faisant le tour du rond point), je conseille au cycliste de se placer au centre de la bande afin d'être bien visible. Même dans ce cas, soyez très vigilants car un automobiliste risque de rentrer dans le rond-point devant votre vélo malgré le fait que vous soyez prioritaire. Cherchez le contact visuel.

Ne vous fiez pas à votre ouïe, on n'entend pas toujours les voitures (et encore moins les vélos). Essayez d'équiper votre vélo d'un rétroviseur.

Je vous déconseille vivement de porter des oreillettes ou un casque en roulant à vélo parce que vous n'entendez plus ce qui se passe et vous supprimez de ce fait un facteur de sécurité. En plus vous êtes déconcentré par ce que vos écouteurs diffusent.

Attention soyez particulièrement vigilants lorsque le soleil est bas et dans l'axe de la route, les automobilistes sont éblouis allant vers le soleil et peuvent ne pas vous voir même si vous portez un gilet fluo et si vos lampes sont allumées.

Prévoyez toujours des lunettes de soleil à vélo.

Durant la nuit, je vous conseille de choisir le mode clignotant pour votre lampe arrière parce que c'est plus visible et l'automobiliste comprendra plus vite qu'il s'agit d'un vélo.

En ce qui concerne la lampe avant, pensez à acheter une ampoule puissante afin d'être capable d'éclairer la route et de voir lorsque l'éclairage public est insuffisant ou absent. En plus vous serez beaucoup plus visible grâce à la puissance.

Prévoyez toujours une ampoule de rechange en cas de défaillance de la première et rechargez régulièrement vos ampoules avant de partir. Et pendant que vous roulez vérifiez régulièrement que vos lampes fonctionnent (ou placez en deux devant et deux derrière, il est peu probable qu'elles tombent toutes les deux en panne).

N'oubliez pas de toujours vous munir de votre GSM en cas de panne.

Emportez toujours une pompe, une chambre à air de rechange et les clés permettant de retirer la chambre à air qui est trouée. Vérifiez régulièrement l'état de vos pneus avant de partir : ils s'usent et

peuvent être abîmés par de petites pierres ou autre clous. Méfiez-vous du vélo qui traîne depuis des mois dans votre garage : les pneus vieillissent aussi et peuvent être craquelés. Dans tous les cas vérifiez la pression de gonflage des pneus (3 bar max pour un VTT/vélo « de ville » et 8 bar pour un vélo de course). Votre tenue de route, l'effort à fournir peuvent en dépendre. En outre un pneu sous-gonflé est plus vite troué.

Contrôlez aussi régulièrement l'état d'usure et le réglage des freins.

N'oubliez pas non plus un solide cadenas (en U de préférence et un tube bien épais) pour éviter de vous faire voler votre vélo. Attachez-le à quelque chose de solide (éviter un petit arbuste trop facile à scier ou un fil de clôture trop aisé à couper).

En cas de sortie plus longue (plus d'une demi-heure), n'oubliez pas de remplir une gourde et d'emporter un petit peu de nourriture. Buvez et mangez régulièrement avant d'en ressentir le besoin.

A vélo on est fort exposé au soleil. Quand il fait chaud on se découvre et on peut être victime de sérieuses brûlures. Ne partez pas sans protéger votre peau.

Je vous conseille vivement de toujours porter un casque à vélo. Il m'a déjà sauvé la vie. Ils sont légers et on s'habitue très vite. Il n'y a pas que les enfants qui tombent.

Sur une piste cyclable, soyez très vigilants lorsque vous approchez d'un carrefour (ou d'une sortie de parking). Même lorsque votre piste est prioritaire un autre véhicule risque de vous couper la route. Freinez avant. Cherchez toujours le contact visuel.

Méfiez-vous des chiens et des chats. Les premiers peuvent être attirés par le cycliste, voire agressifs. Les seconds peuvent traverser à tout moment et même revenir sur leurs pas.

Si vous apercevez un reflet irisé sur la route, ralentissez sans freiner et essayez de rester bien droit et de vous arrêter. Il s'agit probablement d'une fuite de carburant et c'est très glissant.

Lorsqu'il pleut, le freinage est moins efficace. Freinez plus tôt et roulez moins vite.

Dans une descente placez les mains sur les freins et commencez à serrer avant de prendre trop de vitesse.

N'oubliez pas de huiler un peu votre chaîne de temps à autre. Elle fonctionnera mieux (moins de pannes) et s'usera moins. Ne sortez pas un vieux vélo sans y penser. Et soyez conscient du fait que la pluie encrasse votre chaîne, nettoyez-la par après et huilez-la à nouveau.

Ne suspendez pas un sac à votre guidon, il risque de se prendre dans les rayons de la roue avant et de vous faire chuter.

Faites contrôler l'état de votre vélo au moins une fois par an par un spécialiste.

Jean-Pierre Jacobs

Capitaine de route

30 septembre 2018